

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SVLR portant sur son projet de renouvellement d'exploitation et d'extension en hauteur de l'installation de stockage de déchets non dangereux qu'elle exploite à Espira-de-l'Agly

Par arrêté n° PREF/DCL/BCLUE 2025 178 - 0001 du 27 juin 2025 et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit une enquête publique pendant une durée **de 33 jours consécutifs du 28 juillet 2025 au 29 août 2025 à 17h inclus**, pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la SOCIÉTÉ DE VALORISATION DU LANGUEDOC ROUSSILLON (SVLR), société par actions simplifiées, immatriculée sous le numéro SIRET 50769120200034, représentée par Madame Sophie DELAGE, Présidente, et dont le siège social est situé 765 rue Henri Becquerel à MONTPELLIER (34 000), en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux qu'elle exploite à Espira-de-l'Agly, ainsi que l'extension en hauteur de cette installation.

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de MONTPELLIER a désigné Monsieur Didier ZAZZI, gendarme retraité, Commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à la demande susvisée, et Monsieur Gérard PUJOL, ingénieur territorial en chef retraité, en qualité de suppléant.

Un exemplaire du dossier d'enquête publique détaillant la demande d'autorisation sera déposé en mairie d'Espira-de-l'Agly (siège de l'enquête), pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier aux heures habituelles d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.pyrenees-orientales.gouv.fr rubrique publications/enquêtes publiques et autres procédures puis « ICPE - Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation » ;
- sur un poste informatique situé en préfecture, 5 rue Bardou Job (2eme étage) aux heures d'ouverture soit de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous par téléphone au 04.68.51.68.66 ou 04.68.51.68.65.

Par ailleurs, toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Préfet des Pyrénées-Orientales – bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement, dès la publication de l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, en mairie d'Espira-de-l'Agly, aux heures d'ouverture au public susmentionnées.

Les observations pourront également être adressées, avant la clôture de l'enquête :

- par courrier à Monsieur le Commissaire enquêteur en mairie d'Espira-de-l'Agly, siège de l'enquête, sise 27 rue du 4 Septembre (66 600). Les observations transmises par courrier seront annexées au registre précité, par le commissaire enquêteur, après les avoir visées ;

- par courriel à l'adresse : pref-EP-ISDNDespira@pyrenees-orientales.gouv.fr

Seuls les courriers adressés par voie postale et les courriers électroniques reçus pendant l'enquête seront pris en compte.

Les courriels pourront être consultés pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la préfecture, à l'adresse « <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr> » rubrique « publication » puis « enquête publique et autres procédures » puis « ICPE soumises à autorisation ».

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La commune d'implantation du projet est Espira-de-l'Agly.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact, l'avis rendu le 31 mars 2025 sur cette dernière par la Mission régionale d'autorité environnementale Occitanie, autorité environnementale, la réponse du maître d'ouvrage, et les avis recueillis en application des articles R.181-19 à R. 181-32 du Code de l'environnement.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Christophe ARAN, Directeur Général de la société SVLR, dont les coordonnées sont :

christophe.aran@veolia.com / numéro de téléphone : 06 20 96 27 24.

Le Commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie, selon le calendrier suivant :

- le jeudi 7 août 2025 de 14h30 à 17h,

- le mercredi 13 août 2025 de 9h à 12h,
- le vendredi 29 août 2025 de 14h30 à 17h.

A l'issue de la procédure d'enquête, toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance en Préfecture - Direction des Collectivités et de la Légalité – bureau du Contrôle de Légalité, de l'Urbanisme et de l'Environnement, 5 rue Bardou Job à PERPIGNAN, ainsi qu'en mairie d'Espira-de-l'Agly du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ce rapport sera consultable sur le site de la préfecture sus-mentionné pendant 1 an.

A l'issue de la procédure, la décision rendue par le Préfet des Pyrénées-Orientales sera soit une autorisation assortie de prescriptions, soit un refus.

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général

Bruno BERTHET